

RÉGLEMENTATION

Ramassage des déchets verts du 27 octobre au 14 novembre 2025 inclus.

Le dépôt de déchets verts est de 2m³ par foyer. Les branchages ne doivent pas ex-céder 10 cm de diamètre. Au-delà de ce volume, vous devrez déposer vos déchets verts au SIETREM.

• Les souches d'arbres, les sacs-poubelle, les feuilles mortes, les tontes.

Déchets refusés :

Il est interdit de brûler des déchets ménagers à l'air libre et tout autre déchet polluant.

Cette interdiction est formulée à l'article 84 du règlement sanitaire départemental approuvé par arrêté préfectoral n°83 DASS H. M du 10 mai 1983 (modifié par arrêtés préfectoraux) pour le département de Seine-et-Marne.

Pour vos autres déchets verts et pour plus d'information, un doute, une question ?
LE SIETREM - N° vert 0800 770 061 ou le site www.sietrem.fr

Pour éviter tout désagrément, vous êtes invités, à sortir vos déchets verts, selon le calendrier (au verso), **la veille au soir de la date prévue de ramassage.**

Quelques solutions pour les déchets verts

Le recyclage des déchets verts sur place constitue une solution pratique et écologique.

Les déchets verts comme la paille, **les résidus de tonte ou les feuilles mortes peuvent servir tels quels de paillage aux pieds des plantes.** Les branches et les résidus plus coriaces seront au préalable passés au broyeur de végétaux. Ils assurent ainsi une couverture du sol, le protégeant de la pousse des adventices et de l'évaporation de l'eau. En se décomposant ces déchets organiques vont apporter des éléments fertilisants au sol. Que du bonus !

Et si vous avez des animaux domestiques ou que vos voisins en possèdent, **vos déchets végétaux peuvent servir à les nourrir ou à être utilisés comme litière.** Lapins, poules, cochons, chevaux, vaches, moutons seront ravis de vous aider à évacuer les herbes encore fraîches ou même vos épluchures issues de la cuisine.

Autre solution : le compostage. Il suffit de se munir d'un broyeur de végétaux pour réduire les branches, les brindilles et les feuilles coriaces en copeaux prêts à être ajoutés au compost. Ces déchets serviront à l'équilibre de celui-ci en apportant des éléments carbonés, alors que les déchets humides (tonte, herbes fraîches, épluchures, fruits...) feront leur contribution en éléments azotés.

Pensez aussi à recycler vos déchets humides directement en couche sur **les planches inoccupées du potager ou aux pieds de vos végétaux d'ornement.** Le processus de décomposition aura lieu sur place, **boostant la vie du sol et ravissant les micro-organismes qui le composent.**

Enfin, vous pouvez utiliser certains déchets pour accueillir de petits animaux. Un tas de bois laissé au fond du jardin abritera de nombreux auxiliaires, tout comme de la paille placée dans un pot retourné ou que des fagots de brindilles liés ensemble dans un hôtel à insectes !

CALENDRIER AU DOS



Les branchages ne doivent pas excéder 10 cm de diamètre pour un volume de 2 m³ maximum.

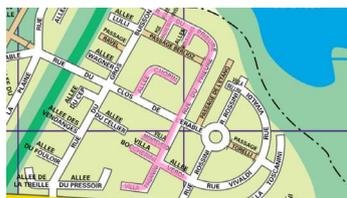
Mentions légales :
Mairie de Saint-Thibault-des-Vignes
Place de l'église
77400 Saint-Thibault-des-Vignes
Service Communication
service-communication@ville-st-thibault.fr
01 60 31 73 38

CALENDRIER DES JOURS DE PASSAGE DE COLLECTE PAR DATE ET PAR RUE



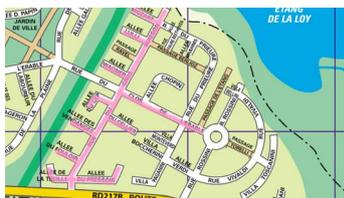
Lundi 27 octobre 2025

Villa Toscanini
Rue Vivaldi
Rue Rossini
Villa Bellini
Villa Puccini
Villa Petrucciani



Mardi 28 octobre 2025

Villa Paganini
Villa Monteverdi
Villa Boccherini
Allée Verdi
Rue du Prieuré
Allée Brahms
Allée Beethoven
Allée Chopin



Mercredi 29 octobre 2025

Rue du Clos de l'Érable (de la rue Rossini à la rue du Gros Buisson)
Rue du Gros Buisson
Allée Mozart
Allée Lulli
Allée Wagner
Allée du Cep
Allée du Cellier
Allée des Vendanges
Allée du Fouloir
Allée de la Treille
Allée du Pressoir



Jeudi 30 octobre 2025

Rue du clos de l'Érable (de la rue de La Plaine à la RD418)
Rue de La Plaine
Allée du Laboureur
Allée des Moissonneurs
Rue du forgeron
Allée du Faneur
Rue de la Grande Grille



Lundi 03 novembre 2025

Rue de la Petite Grille
Allée du Semeur
Passage du Bourrelier
Allée du Charron
Rue de la Ferme
Allée du Savetier



Mardi 04 novembre 2025

Rue de l'Étang de la Loy
Allée Denis Papin
Allée Galilée
Rue des Sablons (de la rue de l'Étang de la Loy à la rue du Clos de l'Érable)
Villa Marie Laurencin
Rue du Champ Pillard
Rue Marc Chagall



Mercredi 05 novembre 2025

Rue François Boucher
Rue Gustave Courbet
Rue Honoré Daumier
Rue Jean-Baptiste Corot
Rue Louis David
Rue Jean-François Millet
Villa Eugène Delacroix
Rue Berthe Morisot
Place Edgar Degas
Rue Auguste Renoir



Jeudi 06 novembre 2025

Rue des Sablons (de la RD418 à rue de l'Étang de la Loy)
Allée des Frères Lumière
Villa des Frères Lumière
Rue de la Gondoire
Passage Michel-Ange
Villa Paul Cézanne



Lundi 10 novembre 2025

Rue du Collège
Rue de l'École
Villa Raphaël
Villa Botticelli
Villa Titién
Passage Louis Braille
Rue Paolo Uccello
Avenue Saint Germain des Noyers



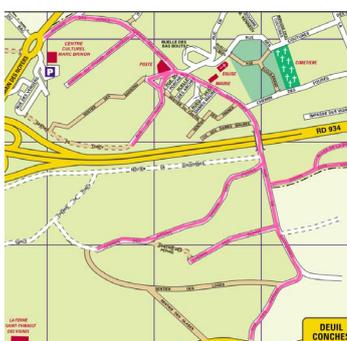
Mercredi 12 novembre 2025

Allée Gutenberg
Passage de l'Abbé de l'épée
Rue René Cassin
Chemin des Marattes
Allée du Coteau
Allée du Parc



Jeudi 13 novembre 2025

Rue de la Sente Verte
Chemin des Bas Bouillons
Sentier des Bouillons
Chemin des Hauts Bouillons
Chemin des Clayes
Impasse des Vignes
Rue des Coutures
Chemin des Fourès



Vendredi 14 novembre 2025

Avenue des Joncs
Chemin du Champ des Poules
Rue de Torcy
Rue de Gouvernes
Rue des Pierres
Chemin des Pierris
Chemin des Pépins
Chemins des Clos Saints-Pères
Allée de la solidarité
Ruelle des Bas bouts
Chemin de la tête noire

Avenue du Général Leclerc
Rue Pasteur

